



Dnata: Baptême de l'air d'une gestion globale des personnes

Dnata Switzerland est une entreprise active dans les aéroports de Genève et Zurich depuis le check-in jusqu'au nettoyage des avions.

Depuis novembre 2008, elle assure son personnel pour les indemnités perte de gain en cas de maladie auprès d'un assureur membre du Groupe Mutuel.

Au début de notre collaboration, nos spécialistes CorporateCare ont pris contact avec les Ressources humaines de Dnata et ont défini en commun une politique d'entreprise permettant de gérer au mieux les absences.

A l'aéroport de Genève, le nombre de collaborateurs s'élève à environ 290 personnes fixes et 130 auxiliaires à l'année auxquels s'ajoutent 200 à 250 employés pendant les pics saisonniers.

Souhaitant innover dans la gestion des absences, M^{me} Flore Lakhdhar, responsable des Ressources humaines, a défini différents axes d'intervention. A titre d'exemple, elle a décidé d'introduire une séance mensuelle afin d'analyser, avec son équipe, chaque cas d'absence de deux jours et plus. Lorsque cela est nécessaire, Dnata fait appel au Groupe Mutuel et à ses visiteurs des malades. «Je suis très contente de ce soutien, qui permet souvent de clarifier la situation avec notre employé», déclare M^{me} Lakhdhar.

Pour agir sur les absences de courte durée, Dnata Genève a décidé, en 2008, de sensibiliser les collaborateurs sur le sujet en rédigeant et en diffusant un avenant au règlement d'emploi.

(suite en page 2)

Le Groupe Mutuel c'est:

- ▶ Une association regroupant 17 assureurs santé dont 1 société d'assurance privée, 2 fondations de prévoyance et 1 assureur-vie
- ▶ 7 centres de services et 35 agences dans toute la Suisse
- ▶ 900'000 assurés individuels et 14'000 entreprises clientes

«Agissez comme s'il était impossible d'échouer.»

Winston Churchill

Si les assureurs membres du Groupe Mutuel ne peuvent pas vous garantir le plein succès de toutes vos entreprises, ils peuvent vous assurer qu'ils mettent tout en œuvre pour vous offrir des solutions apportant sérénité et confiance.



Comme le dit le navigateur français Eric Tabarly, la confiance est un élément majeur: sans elle, aucun projet n'aboutit.

En 2010, vous pouvez agir sans crainte; nous maintenons le cap par:

- ▶ l'excellente assise financière de l'ensemble de nos branches,
- ▶ la règle de toujours mettre le client au centre de nos préoccupations,
- ▶ la volonté d'innover et de parfaire continuellement nos processus.

Au menu de cette édition, les expériences réalisées par un de nos clients pour accroître la productivité de son entreprise et le bien-être de ses collaborateurs. C'est bien cela les fruits de nos solutions CorporateCare.

N'hésitez pas, vous aussi, à demander dès aujourd'hui un check-up gratuit de votre entreprise par un de nos spécialistes!

Découvrez aussi des solutions novatrices en matière de prévoyance professionnelle.

Enfin, que trouve-t-on après la Cinquième? Dans la symphonie de l'assurance sociale, à défaut de la Pastorale de L. v. Beethoven, nous vous offrons un éclairage sur la 6^e révision de l'AI. Merci au directeur de l'office fédéral des assurances sociales, Yves Rossier de nous avoir accordé cet entretien.

Enfin, faites plus ample connaissance avec un de nos 14'000 clients. Merci de votre fidélité

Marc-André Muller
Responsable Assurances Entreprise

Ce document s'articule autour des thèmes suivants: information claire et précise quant aux règles internes en matière d'absence, présentation des outils de contrôle et de communication, annonce des sanctions en cas d'abus. Parallèlement, l'encadrement des collaborateurs a été renforcé par l'attribution de responsabilités claires en matière de gestion des absences aux superviseurs, responsables d'équipes de 8 à 10 collaborateurs. Ils ont par ailleurs été inscrits à des ateliers de coaching spécialement conçus pour les épauler dans la gestion d'équipe.

Lorsqu'un collaborateur manque à l'appel, son responsable est chargé de maintenir

un contact régulier jusqu'au retour à la place de travail. Ensuite, un entretien de retour est effectué. «Cela permet de mieux comprendre les raisons des absences et développe un sentiment d'équité au sein des équipes» explique Flore Lakhdhar. «Un bilan sera dressé après le premier trimestre 2010 et nous montrera, si l'objectif de réduire les absences de 10% a été atteint. Pour 2010, nous souhaitons qu'un accent soit aussi mis sur un meilleur suivi des cas de maladie longue durée avec le soutien des médecins de proximité du Groupe Mutuel.» Frédéric Abbet, responsable Corporate-Care du Groupe Mutuel précise:

«Le médecin de proximité connaît bien à la fois les conditions de travail dans l'entreprise et ses confrères médecins traitants. Avec ces derniers, il peut juger des opportunités de reprise de travail rapide, éventuellement à un taux d'activité réduit ou à des conditions allégées.»

Et M^{me} Lakhdhar de conclure: «Nous sommes très satisfaits des synergies, des méthodes de travail et des réseaux développés en commun avec le Groupe Mutuel. Nous nous réjouissons de poursuivre cette fructueuse collaboration.»

Règlement LPP: Dispositions novatrices et privilèges pour nos assurés

Pour répondre à l'évolution des besoins de l'ensemble de nos assurés et des entreprises, notre règlement LPP a fait l'objet d'une refonte générale. Un ensemble de nouveautés attractives aussi bien sous l'angle de la prévoyance que de l'aspect fiscal a été introduit au 1^{er} janvier 2010. Nous énumérons ici quelques-unes de ses spécificités.

Rente de partenaire

Les personnes mariées ou celles vivant en partenariat enregistré au sens de la LPart ont droit à une rente de conjoint.

Avantage unique: un droit peut également être invoqué en cas de concubinage si, avant le décès, un ménage commun a existé pendant une durée ininterrompue d'au moins cinq ans. Le concubinage est une notion vague et pas encore ancrée dans la juridiction. Dès lors, pensez, dès aujourd'hui, à annoncer cette communauté de vie à la fondation de prévoyance.

Retraite anticipée, partielle, différée

Désormais, la retraite peut être prise dès la 58^e année jusqu'à 69 ans pour les femmes et 70 ans pour les hommes. Au cours de cette période, la personne assurée a la possibilité de se retirer progressivement de la vie professionnelle et de percevoir une prestation de vieillesse proportionnelle à la réduction de son taux d'activité.

Avantage unique:

- ▶ la retraite partielle permet de demeurer plus longtemps dans la vie active
- ▶ lors d'une retraite différée, les bonifications de vieillesse ainsi que les intérêts sont portés au crédit du compte de vieillesse du futur retraité
- ▶ une répartition des plus judicieuses des prestations de retraite se traduit par une économie d'impôts

Elargir les possibilités de rachat

L'assuré qui a épuisé ses possibilités de rachat et projette de prendre une retraite anticipée, peut effectuer des versements complémentaires dans le but de compenser la réduction de ses prestations.

Avantages simultanés:

- ▶ auprès du Groupe Mutuel, le rachat est rémunéré au même taux d'intérêt que l'ensemble des capitaux accumulés (2% en 2010)
- ▶ déduction fiscale

Choix personnel du plan de prévoyance

Dorénavant, l'entreprise peut offrir jusqu'à trois plans de prévoyance par collectif d'assurés: par exemple, une couverture de prévoyance de base, un plan de prévoyance sur-obligatoire et, le cas échéant, un plan intermédiaire. Chaque 1^{er} janvier, les assurés choisissent librement parmi les trois plans de prévoyance, sans influencer la cotisation de l'employeur.

Compléments indispensables:

- ▶ solution de prévoyance innovatrice répondant parfaitement aux besoins des cadres dirigeants
- ▶ flexibilité maximale de la prévoyance professionnelle
- ▶ potentiel de rachat supplémentaire

Notre nouveau règlement de prévoyance est disponible sur notre site internet www.groupe-mutuel.ch/reglementlpp. N'hésitez pas à le consulter et si, nécessaire, prenez contact avec nos spécialistes en prévoyance professionnelle.



6^e révision de l'AI: Une étape nécessaire pour consolider l'AI sur la durée

Avec les 4^e et 5^e révisions de l'Assurance Invalidité (AI), entrées en vigueur en 2004 et 2008, il s'agissait d'abord de stabiliser le déficit croissant de ce pilier de nos assurances sociales. Le nombre de nouvelles rentes a ainsi diminué de 40%. Avec la 6^e révision, le Parlement a donné un mandat clair au Conseil fédéral: celui-ci doit lui présenter un plan d'économies pour les prestations versées par l'AI qui évite coûte que coûte une augmentation des primes payées par les assurés et les employeurs.



Yves Rossier, le directeur de l'office fédéral des assurances sociales répond à nos questions et nous esquisse la démarche requise par le Parlement.

Comment se présente cette 6^e révision?

Dans le cadre de la 6^e révision, la démarche de réinsertion sera appliquée aux rentes en cours. Il s'agit de tout faire pour que la personne concernée puisse trouver, au sein du monde du travail, une situation adaptée à ses besoins.

Vous devez donc faire appel aux employeurs, pour qu'ils fassent l'effort nécessaire à la réalisation de cet objectif?

C'est vrai. Mais pour donner à cette démarche les meilleures chances de succès possibles, nous continuerons à verser la rente AI pendant les deux ans qui suivent la réinsertion. Après ces deux ans, lorsque nous constaterons que la personne réinsérée a retrouvé sa voie dans le monde du travail, la rente tombera. Dans le cas contraire, nous évitons de lourdes démarches si, par malchance, la personne en question ne retrouvait pas ses marques. Ce premier train de mesures devrait déboucher sur une réduction des dépenses de 570 millions de francs.

Les employeurs sont-ils prêts à jouer le jeu?

A mon sens leur intérêt est évident. Une personne considérée comme invalide coûte cher aux entreprises comme à la société et aux assurances. Avec les mesures de détection précoce prises dans le cadre de la 5^e révision, nous avons pu mesurer dans la pratique l'effet bénéfique d'une personne que l'on a gardé en emploi, plutôt que de s'en décharger sur les assurances sociales. Il suffit parfois de peu. Dans les entreprises, les économies sont importantes, d'abord en termes de productivité mais aussi en termes d'assurances perte de gain ou d'invalidité financée par la prévoyance professionnelle.

Les employeurs sont-ils seuls en cause?

Non, c'est toute la chaîne d'encadrement et de décision qui est en cause. Cela commence à l'école où il faut à tout prix garder dans le cursus scolaire normal les enfants qui connaissent certaines difficultés et ne pas s'en décharger via des ateliers protégés. En effet, si on retire ces enfants trop longtemps du milieu scolaire, il sera difficile pour eux, plus tard, de s'insérer dans le monde du travail. A coup sûr, ce seront des cas AI. La Finlande présente les meilleurs résultats dans les tests Pisa et elle a pourtant fermé ses institutions spécialisées. Certains cantons suisses, Valais et Bâle-Ville, en ont fait de même.

Pour les adultes, il faut que les médecins, comme les employeurs ou nos services, collaborent étroitement afin d'apporter à la personne en difficulté un encadrement adapté. Les effets positifs de la 5^e révision nous donnent bon espoir.

Va-t-on toucher aux prestations?

C'est l'autre partie importante de la 6^e révision. Pour garantir l'assainissement de l'AI, le Parlement souhaite un catalogue précis de réduction des prestations, c'est-à-dire des dépenses. Ce deuxième train de mesures devrait rapporter 500 millions de francs qui, cumulé au premier, permettra une moindre dépense de plus de 1 milliard de francs par an, condition sine qua non à l'assainissement de l'AI.

Offrez davantage à vos employés pour le même prix!

Les collaborateurs sont le bien le plus précieux d'une entreprise. Pour favoriser la fidélité et augmenter votre attractivité d'employeur, des prestations sociales de premier ordre font souvent la différence.

Les chefs d'entreprise ne s'y trompent pas! Bien que facultative, la couverture perte de gain en cas de maladie est proposée par une grande partie des entreprises de notre pays. Ainsi, vous garantissez à vos employés en perte de gain une couverture sans lacune, tout en transférant le risque lié à la maladie.

Si la perte de gain maladie tombe généralement sous le régime de l'assurance privée (LCA), les assureurs membres du Groupe Mutuel ont le grand avantage d'en

proposer une version sociale (LAMal). Si vous optez pour cette variante, l'image de votre entreprise auprès de vos collaborateurs s'en trouve renforcée. Il suffit de survoler les nombreux privilèges sociaux qu'elle comporte pour s'en convaincre:

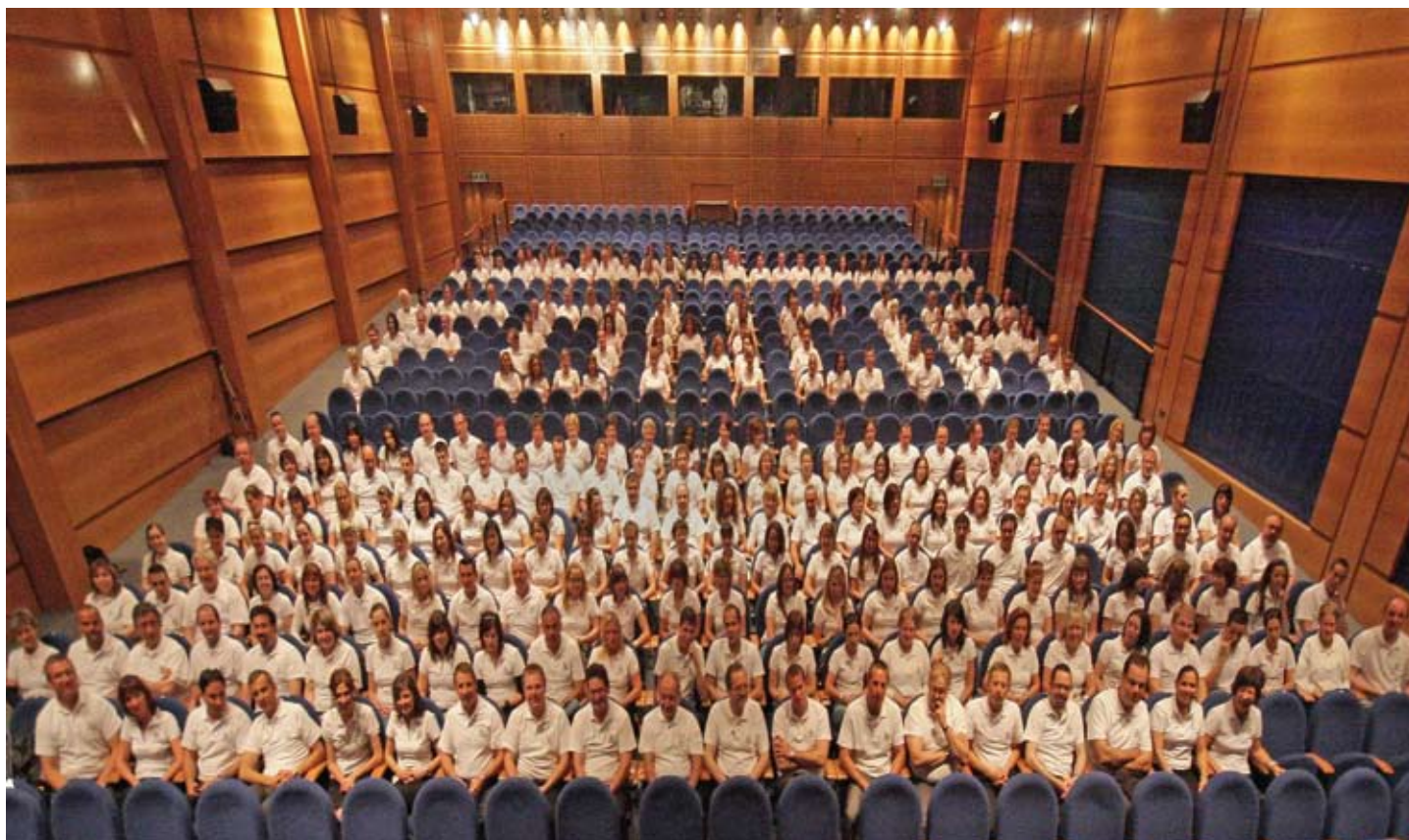
- ▶ Un capital prestations équivalent à 730 indemnités pleines
- ▶ Une couverture maternité intégrée dans le produit perte de gain
- ▶ De larges prestations valables également en Europe, dans le cadre des accords bilatéraux
- ▶ Une extension de couverture totalement novatrice sur le marché en cas de réinsertion
- ▶ Une coordination entre assurances sociales simplifiée et basée sur le 100% de votre salaire

- ▶ Le concept CorporateCare pour la gestion des absences et de la santé en entreprise inclus dans la couverture d'assurance. www.corporatecare.ch

Grâce à une situation financière solide, les assureurs membres du Groupe Mutuel sont aujourd'hui en mesure de vous offrir les avantages supplémentaires de la couverture LAMal pour une prime identique à la couverture classique (LCA).

Cette démarche vous intéresse?

N'hésitez pas à contacter sans engagement M. Bruno Guscioni au 058 758 45 01 ou par e-mail: bguscioni@groupemutuel.ch, pour toutes vos questions.



FONCIA: L'immobilier clair, net et précis

FONCIA, leader des services à l'immobilier en Suisse romande, est fondé par un Suisse en 1973 et dirigé par son fondateur pendant 35 années. Foncia est à ce jour:

- ▶ Le réseau de services à l'immobilier le plus important avec 300 collaborateurs et 18 agences sur tous les cantons romands
- ▶ Le premier acteur en courtage immobilier avec 600 ventes réalisées par an pour nos clients.
- ▶ Le premier loueur de Suisse avec 6'000 locations par an
- ▶ 30'000 biens gérés et 6'000 objets en PPE
- ▶ 3'300 concierges sous contrat

Régie de premier ordre, FONCIA est également un partenaire du Groupe Mutuel depuis de nombreuses années.

Nos Agences: Aigle, Boncourt, Bulle, Delémont, Echallens, Fribourg, Genève, La Chaux-de-Fonds, Lausanne, Le Locle, Leysin, Neuchâtel, Nyon, Payerne, Romont, Sion, Vevey, Yverdon-les-Bains.

FONCIA c'est la puissance d'un groupe important mise au service des clients grâce à un ancrage régional fort. C'est la garantie d'une qualité de services homogène, basée sur un fonctionnement rigoureux, organisée autour de procédures métiers répondant à des normes strictes.

Omniprésent sur tous les secteurs de l'immobilier pour répondre à vos souhaits. Propriétaire d'aucun bien immobilier, FONCIA est à même d'être votre interlocuteur impartial.

Nouveauté: FONCIA a créé un nouveau logiciel pour répondre au développement et aux exigences du métier d'administrateur de PPE.

Clients: Être proche de vous avec une même volonté d'allier transparence, compétence, innovation et qualité de services.

Innovation avec la possibilité offerte aux locataires, selon des critères admis par tous, de prendre un logement sans dépôt de garantie.

Assurance d'une offre globale de services à l'immobilier accessible à tous

Un assureur qui assure, Une régie qui rassure

Foncia a trouvé avec le Groupe Mutuel un partenaire pour les 3'300 concierges des immeubles gérés avec des situations très variées.

Christophe Martignoni, administrateur délégué de Foncia précise: «nous avons opté, avec le Groupe Mutuel, pour un fonctionnement par déclaration et suivi informatique à partir de l'ensemble de nos sites. Nous avons par ailleurs apprécié l'écoute, la recherche de solutions et la souplesse de fonctionnement. Notre entreprise a donc bénéficié des conseils de professionnels lors de cette mise en place tout comme d'une formation pour nos collaborateurs. Depuis nous ne manquons pas de soutien de la part de notre partenaire.

La coopération de nos entreprises de services à la personne est au cœur de notre développement, car dans chaque objet géré il y a des clients propriétaires, locataires, copropriétaires et des collaborateurs par ailleurs clients du Groupe Mutuel.»